



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 7 juillet 2023

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	17	7	5

Date de convocation le **30 juin 2023**

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Christophe **CABROL**, Mme Marie-Claude **MASSON**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND**, Mme Aurélie **FRONTERA**, M. Théo **VIGNON**, M. Arnaud **DEROUBAIX**

Procuration :

Mme Najoua **AYACHE** donne pouvoir à M. Guillaume **MOULIN**, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamal **MESAI-MOHAMMED** donne pouvoir à M. Hervé **NOUZET**, Mme Charlotte **MARLIAC** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Théo **VIGNON**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian **RAPP**, M. Florian **CAMEL** donne pouvoir à M. Frédéric **SERRA**

Absents :

M. Roland **DÉCOMBE**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**

ALCALY - ADHÉSION DE LA VILLE DE GRIGNY

L'association **ALCALY** (Alternatives aux Contournements Autoroutiers de Lyon) est une association regroupant des Communes et Communautés de communes des départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère. Les communes sont représentées, au sein de l'association, par des élus.

ALCALY a pour mission d'être une force de propositions et d'intervention en matière de déplacement des personnes et des marchandises susceptibles d'influer sur l'aménagement du territoire rhônalpin, en cohérence avec une politique globale de développement durable.

En matière de déplacements des personnes et des biens, les communes adhérentes demandent :

- une approche globale des problématiques de transports à l'échelle nationale ;
- un renforcement du recours aux transports en commun pour le transport des personnes ;
- un renforcement du recours au ferroutage et transports fluviaux pour les transports de marchandises ;
- en ce qui concerne l'axe Nord-Sud : que le traitement du grand transit passe par une approche nationale, plus globale et un véritable évitement de l'agglomération ;
- en ce qui concerne l'amélioration durable de la gestion du trafic local : un renforcement significatif de l'offre de transports en commun ;
- que les arrivées sur l'agglomération de toutes les infrastructures intègrent sans exception les préconisations du PDU de l'agglomération.

L'association veille tout particulièrement sur les éventuels projets de mobilité et d'intermodalité dont les projets autoroutiers de la grande agglomération, et **ALCALY** a notamment participé, le 21

novembre 2022, au lancement de la concertation Est et Sud de Lyon initiée par Clément BEAUNE, ministre des transports (en lien avec le projet d'élargissement à 2x3 voies ou non de l'A46 Sud).

Considérant que la mobilité est un enjeu important pour la Ville, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association ALCALY d'une part, et d'autre part de désigner Monsieur Xavier ODO, Maire, en tant que représentant titulaire, et Monsieur Guillaume MOULIN, Adjoint au Maire, en tant que représentant suppléant, pour représenter la Ville au sein de l'association pour la durée du mandat en cours.

La cotisation annuelle pour adhérer à l'association est déterminée, pour les communes (1^{er} collège), sur la base de leur nombre d'habitants (0,05 € / habitant). La commune de Grigny comptant 9 814 habitants (population en vigueur au 01/01/2023), le montant de la cotisation de la Ville serait de 490,70 € pour l'année 2023.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ADHÉRER à l'association ALCALY ;

DE DÉSIGNER Monsieur Xavier ODO, Maire, en tant que représentant titulaire, et Monsieur Guillaume MOULIN, Adjoint au Maire, en tant que représentant suppléant pour représenter la Ville, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'association ;


DE DIRE que le montant de la cotisation annuelle de la Ville, pour l'année 2023, s'élève à 490,70 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer, tout document afférent à l'exécution de la présente.

Suffrages exprimés	23	
Vote(s) Pour	23	Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, Mme Charlotte MARLIAC, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. Xavier ODO

Ainsi fait et délibéré le vendredi 07 juillet 2023.

Le Maire,
 Xavier ODO.




Le secrétaire de séance
 Victoria MARI.

